



Mise à 2 x 2 voies de la RN 141

Genouillac – Terres-de-Haute-Charente (16)



DEMANDE D'ENREGISTREMENT
au titre des installations classées
pour la protection de l'environnement

**Compléments pour les installations de combustion de
puissance thermique supérieure ou égale à 20 MW**



SEPTEMBRE 2023



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

Agence de Metz

1 bis rue de Courcelles
57070 METZ - FRANCE
Tél : 03 87 21 08 79

	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE : 2301011	Page : 2/5
0	09/2023	Enregistrement ICPE	FM France MICHELOT	LIG 0		

Sommaire

Sommaire	3
1. Analyse coûts-avantages afin d'évaluer l'opportunité de valoriser de la chaleur fatale	4
2. Mesures prises pour limiter la consommation d'énergie	4

1. Analyse coûts-avantages afin d'évaluer l'opportunité de valoriser de la chaleur fatale

La société SIORAT prévoit l'implantation temporaire d'une centrale mobile d'enrobage à chaud pour la réalisation du chantier de mise à 2 x 2 voies de la RN 141 entre Roumazières et Exideuil prévoyant une campagne de production de 120 000 tonnes d'enrobés à compter de novembre 2023.

La puissance du brûleur de l'installation sera supérieure à 20 MW. Par conséquent, l'installation est soumise à la réglementation sur la chaleur fatale.

Compte tenu du caractère ponctuel et temporaire du fonctionnement de la centrale mobile, il n'existe actuellement pas sur le marché de moyens techniques permettant de récupérer cette chaleur fatale.

La société SIORAT suivra avec attention les évolutions des meilleures technologies disponibles auprès des constructeurs.

2. Mesures prises pour limiter la consommation d'énergie

Les sources d'énergie employées sur le site seront les suivantes :

- Du GPL type propane pour le fonctionnement de la centrale d'enrobage (brûleur du tambour sécheur, chaudières de réchauffage du parc à liants) ;
- Du GNR (gasoil non routier) pour les groupes électrogènes.

Des mesures seront mises en place afin de rationaliser la consommation énergétique.

- Contrôle des livraisons de GPL et GNR
- Contrôle des consommations à l'heure de fonctionnement pour les dispositifs de maintien en température des bitumes,
- Contrôle à la tonne d'enrobés bitumineux produite des consommations du groupe électrogène et des cuves de stockage,
- Contrôle des consommations mensuelles de chaque dispositif pour déterminer les dérives éventuelles.

Des mesures seront mises en place afin de réduire la consommation énergétique, comme par exemple :

- Contrôle de la combustion :
 - le brûleur fera l'objet d'une maintenance préventive ;
 - le brûleur fera également l'objet de contrôles réguliers pour éviter toute consommation excessive d'énergie ;
 - le fonctionnement de la centrale sera piloté par un automate. Il permettra de contrôler le bon fonctionnement du brûleur et d'autre part, en cas de défaut, de mettre en sécurité l'installation jusqu'à l'arrêt de celle-ci ;
- Conduite des installations :
 - la centrale sera exploitée sous la surveillance permanente d'un personnel qualifié. Il vérifie périodiquement le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et s'assure de la bonne alimentation en combustible des appareils de combustion ;
 - les chefs de poste sont régulièrement formés à des opérations d'éco-pilotage des outils de production ;
 - les conducteurs d'engins ont pour consigne d'éteindre le moteur lorsque l'engin de chantier est en arrêt prolongé ; les conducteurs d'engins suivent régulièrement des stages d'éco-conduite ;
- Recyclage des enrobés : Dans le cadre de la réglementation sur les déchets, et notamment celle concernant la valorisation des déchets inertes, la société SIORAT prévoit le recyclage d'agrégats d'enrobés issus du rabotage des couches existantes du chantier dans la production d'enrobés.